

Nouvelles fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): - **(2002)**

Heft 157-158

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelles fédérales

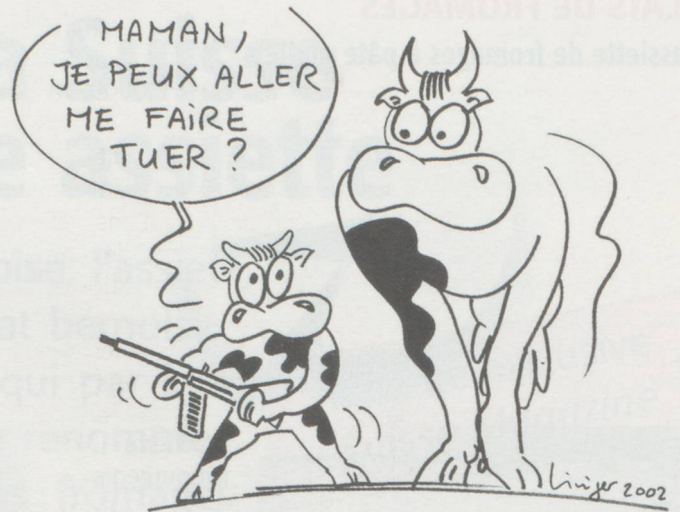
VOTATIONS, INITIATIVES

● Les femmes seront libres d'avorter durant les douze premières semaines de leur grossesse. Le peuple en a décidé ainsi, avec 72 % des suffrages. Le Valais et Appenzell Rhodes-Intérieures sont les seuls cantons à avoir voté non, alors que Genève, Vaud et Neuchâtel disaient oui à plus de 80 %. Le peuple a encore plus largement rejeté (à 81,6 %) l'initiative " Pour la mère et l'enfant " qui voulait interdire complètement l'avortement, sauf danger pour la mère. La votation met un terme aux disparités cantonales, puisque dans certains d'entre eux, il était quasiment impossible de pratiquer une IVG. L'IVG pourra être pratiquée au-delà de la douzième semaine de gestation, mais uniquement sur indications médicales strictes.

● Le Mouvement populaire des familles (MPF) a confirmé un projet d'initiative fédérale pour une caisse maladie nationale unique. Ce projet prévoit des cotisations en fonction du revenu familial et des prestations au moins égales à celles de LAMAL 2002. L'initiative devrait être lancée courant septembre.

● Les Suisses ne se prononceront pas sur l'initiative de l'Association contre les fabriques d'animaux visant à empêcher l'importation de viande casher et halal. La récolte des signatures a été stoppée, compte tenu du peu de succès rencontré par le texte.

● L'initiative de l'Union démocratique fédérale visant à limiter l'offre de l'assurance maladie de base n'aboutira pas. Il manquait plus de 50 000 signatures. Le texte a été transformé en pétition et transmis à Berne.



être enrôlée obligatoirement dans un conflit et limite à 16 ans l'engagement de volontaires. Jusqu'ici, 360 à 400 jeunes faisaient usage de cette possibilité chaque année en Suisse.

● Le National tient à son projet de doter les députés de 40 000 francs par an pour engager un collaborateur personnel. Il a maintenu cette divergence par rapport au Conseil des États, qui veut se contenter d'augmenter les indemnités des parlementaires de 24 000 francs.

● La Suisse va octroyer 1,5 milliard de francs au titre de l'aide humanitaire durant les quatre prochaines années. Après le National, le Conseil des États a libéré ce crédit-cadre sans discussion ni opposition.

● Droit humanitaire. Les chambres appellent la communauté internationale à respecter le droit humanitaire et réprimer les violations. Elles ont marqué le 25^e anniversaire de l'adoption des protocoles additionnels aux Conventions de Genève par une déclaration solennelle.

● Les inspections fédérales du travail de Lausanne et de Zurich seront bientôt transformées en centres de compétence. " Les antennes de Saint-Gall et Aarau vont disparaître, a signalé Pascal Couchepin au Conseil des États. Il n'est nullement prévu de tout centraliser à Berne à l'avenir,

puisque les centres de Zurich et Lausanne seront développés ". Malgré ces assurances, le Conseil des États a transmis une recommandation exigeant de préserver les inspections du travail existantes.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● Le Conseil fédéral a adopté le plan d'action de la Suisse au sein de l'ONU. L'un des premiers objectifs sera d'entrer au Conseil économique et social des Nations unies et dans sa commission des droits de l'homme. L'entrée au sein du Conseil de sécurité n'est envisagée qu'à moyen terme. Les objectifs de la représentation suisse ? La promotion civile de la paix, notamment dans

SUISSE - ONU = ENFIN !



● Le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance sur les droits politiques en arrêtant des dates fixes pour les votations fédérales. Il n'aura ainsi plus besoin de choisir chaque année les dimanches durant lesquels ont lieu les scrutins. Il a par ailleurs pris une série de mesures afin de faciliter l'exercice des droits politiques des Suisses de l'étranger.

DÉCISIONS

● Enfants soldats. Aucun mineur de moins de 18 ans ne devrait être recruté en Suisse pour se battre dans un conflit armé. Après les États, le National a approuvé le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. Elle fixe à 18 ans l'âge à partir duquel une personne peut

les Balkans, au Proche-Orient et en Afghanistan, le respect du droit humanitaire, l'amélioration du régime des sanctions, afin que les mesures de rétorsion contre les États épargnent les populations civiles. Enfin, le Conseil fédéral promet d'associer le Parlement à la conduite de sa politique à l'ONU.

- Même en dehors de l'Espace économique européen (EEE), la Suisse a atteint un bon niveau d'intégration européenne. C'est le sentiment de Kaspar Villiger, lors de sa visite d'État en Norvège. Pour le président de la Confédération, le "non" suisse à l'EEE a été compensé par les accords bilatéraux. Kaspar Villiger s'est entretenu avec le Premier ministre norvégien sur l'expérience de la Norvège au sujet de l'accord de Schengen sur la sécurité intérieure. La Suisse souhaiterait rentrer dans cette structure, mais avec des marges de manœuvre.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

- Les soldats suisses de la Swisscoy au Kosovo ne seront plus protégés par leurs collègues autrichiens dès octobre. Ils auront leurs propres armes. Le Conseil fédéral a approuvé hier un nouvel accord redéfinissant la coopération avec Vienne. Les quelque 160 volontaires du septième contingent de la Swisscoy porteront une arme personnelle d'autodéfense.

- L'armée ne disposera pas, dans l'immédiat, de chars de grenadiers 2000 supplémentaires. Le programme d'armement pour 2002 a été réduit à 674 millions de francs. Le Conseil fédéral a entériné le projet présenté par le Département de la défense (DDPS). Il s'agit du programme d'armement le plus modeste depuis des

années. De 1989 à 2001, la moyenne annuelle des crédits accordés s'est élevée à 1,6 milliard de francs. Le programme d'armement fait la part belle aux transmissions puisque 370 millions seront consacrés à l'achat de moyens modernes d'information et de communication.

- Les soldats suisses continueront à vivre sous le toit familial avec leur arme et leur munition. Par 104 voix contre 69, le Conseil national a rejeté la proposition visant à mettre fin à cette tradition. Par 91 voix contre 83, il a également repoussé l'idée du Genevois Claude Vaudroz (PDC) qui entendait supprimer la remise de la munition. Enfin, par 98 voix contre 41, le Conseil national a refusé de supprimer le soutien à la formation pré-militaire.

AGRICULTURE

- Politique agricole 2007. D'ici à 4 ans, les contingents laitiers disparaîtront par étapes. La libéralisation interviendra en 2005 pour les producteurs bio, en 2006 pour les montagnards, en 2007 pour

tous les autres producteurs. L'abandon des contingents devrait, selon le Conseil fédéral, faire baisser le prix de la matière première et faciliter les exportations. D'autres modifications sont prévues par la Politique agricole 2007 : des aides à la reconversion seront introduites pour les paysans qui quittent leur domaine (la mesure est limitée à la fin de 2011) ; pour accélérer l'adaptation au marché dans le secteur des fruits, des légumes et de la vigne, on financera des reconversions ciblées jusqu'en 2011 ; pour renfor-

cer la concurrence sur le marché de la viande et améliorer la transparence, on introduira progressivement la mise aux enchères des contingents tarifaires de viande. En contrepartie, la Confédération est prête à financer en partie l'élimination des déchets carnés causés par la maladie de la vache folle. La parole est maintenant au Parlement.

BILATÉRALES

- Depuis le 1^{er} juin, les accords bilatéraux conclus en 1999 entre la Suisse et les quinze pays de l'Union européenne sont entrés en vigueur. Les Suisse vont-ils profiter de l'accord sur la libre circulation, en allant travailler dans l'UE ? Il faut savoir qu'une période trans-

Grâce à l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, 12 000 tonnes de fromage européen pourront être importées en Suisse d'ici au 31 mai 2003, sans frais de douane. Les contingents d'importations augmenteront de 2 500 tonnes par année sur 5 ans. L'Union européenne pourra ensuite introduire librement ses fromages en Suisse et la Suisse pourra exporter sans problème ses produits dans l'UE.

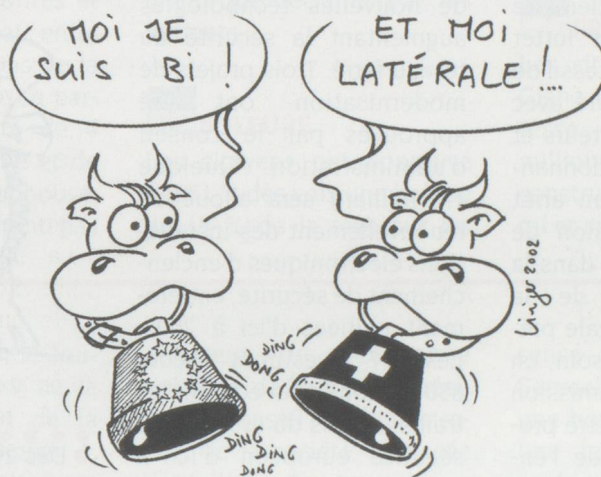
INTÉRIEUR

- L'aide fédérale à la création de crèches devrait se limiter à 200 millions pour quatre ans. Par 6 voix contre 2 et 5 abstentions, la Commission de la sécurité sociale du Conseil des États propose au plénum de réduire de moitié

le crédit voté en mars par le National.

- La remise préventive de tablettes d'iode autour des centrales nucléaires devrait être élargie. Berne veut profiter du remplacement des pilules périmées à la fin de l'année pour distribuer les comprimés dans un rayon de 20 kilomètres, au lieu de cinq.

- Les rottweilers, dobermans, boxers... doivent avoir la queue et les oreilles longues ! Depuis le 1^{er} juin, l'importation en Suisse de chiens mutilés est complètement bannie. Auparavant, il était possible d'importer des chiots ayant subi ces mutilations s'ils étaient âgés de plus de 5 mois. Cette règle est tombée avec la modification de l'ordonnance concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux. Il s'agissait de contrer le développement d'un marché illégal de chiots mutilés. Seule exception prévue par l'ordonnance : les chiens emme-

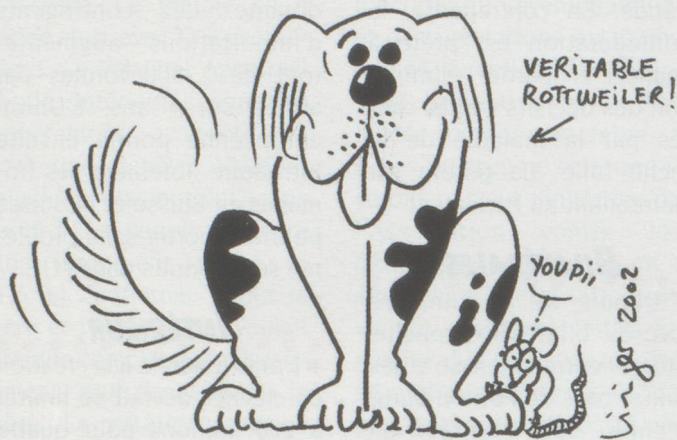


itoire de deux ans doit s'écouler avant que les Suisses ne bénéficient d'une complète liberté d'établissement et de travail au sein de l'UE, et ce, tant pour les travailleurs salariés que pour les indépendants. Les retraités, les rentiers et les étudiants sont les seuls à ne pas être soumis à cette période transitoire. Le Bureau de l'intégration, à Berne, a publié une brochure à l'intention de ceux qui voudraient s'établir ou travailler dans l'Union européenne. Elle peut être obtenue au 0041 31 322 22 22.

- La Suisse libéralise peu à peu son marché du fromage.

Nouvelles fédérales

J'AIME LA SUISSE,
MA QUEUE ET MES
OREILLES !



▷ nés en Suisse par leurs propriétaires lors d'un déménagement ou d'un séjour de courte durée.

● Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) veut lutter contre un nombre excessif de médecins. Il a préparé avec les cantons, les assureurs et les médecins une ordonnance pour introduire un arrêt général de l'admission de pratiquer, déjà ancré dans la première révision de la LAMal. La clause légale prévoit qu'en cas de besoin, un arrêt général de l'admission de pratiquer puisse être prononcé à l'encontre de l'ensemble des médecins pendant trois ans.

● Le Conseil national a refusé de torpiller le projet d'assurance maternité en diminuant les ressources de la caisse des APG. Il a rejeté, par 92 voix contre 20, la motion du groupe parlementaire UDC demandant de réduire de moitié les cotisations

TRANSPORTS, COMMUNICATION

● Par 105 voix contre 79, au terme de trois heures de débat passionné, le Conseil national a rejeté l'accord conclu avec l'Allemagne dans le monde de la naviga-

tion aérienne.

● Les CFF vont investir près de 2,9 milliards au cours des 15 prochaines années dans de nouvelles technologies augmentant la sécurité du réseau ferré. Trois projets de modernisation ont été approuvés par le conseil d'administration. Quelque 1,7 milliard sera alloué au renouvellement des installations électroniques d'enclenchement de sécurité, entièrement unifiées d'ici à 2008. Les CFF investiront encore 830 millions pour équiper les trains suisses du système de sécurité européen d'ici à 2017. Enfin, la création d'un réseau mobile de télécommunication servant à la signalisation en cabine a été budgétisée à 375 millions.

● Le Conseil fédéral ne souhaite pas abandonner la participation majoritaire de la Confédération au capital de Swisscom. Il est toutefois prêt à vendre des actions et à faire descendre la participation au minimum légal, soit 50 % et une action.

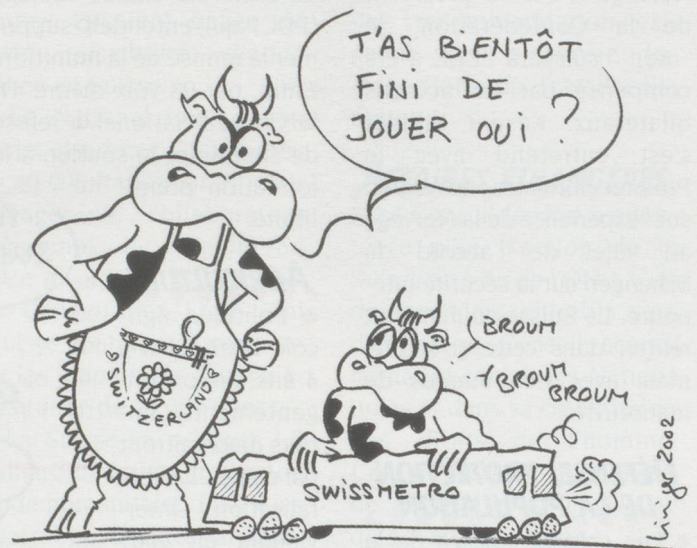
● La réunion des navigations aériennes militaire et civile suisses coûtera de 215 à 250 millions de francs à la Confédération. Le Conseil fédéral a proposé au Parlement de modifier la loi

sur l'aviation pour créer la base légale de cet engagement. L'opération devrait être achevée fin 2003.

● Swissmetro. Avant toute autre considération, le Conseil fédéral veut prouver la faisabilité de Swissmetro et terminer le banc d'essai à échelle réduite de l'EPFL. Il a chargé la Commission pour la technologie et de l'innovation d'examiner le financement de ces travaux. Il faudra démontrer ces deux prochaines années qu'un véhicule à grande vitesse peut passer dans un tunnel de petit diamètre.

troisième infraction dans un délai de 10 ans. En outre un tel comportement sera assimilé à un délit inscrit au casier judiciaire et puni de l'amende ou de l'emprisonnement. La nouvelle loi autorisera enfin la police à effectuer des alcotests même en l'absence de signes d'ébriété.

● La vente du livre *Ben Laden : la vérité interdite* reste interdite dans les librairies de Suisse romande. Par une ordonnance, le Tribunal fédéral a en effet accepté la demande d'effet suspensif déposée par Yesslam Binladin, le demi-



JUSTICE

● Dès 2004, la Suisse devrait rejoindre la plupart des pays européens et abandonner le taux d'alcoolémie de 0,8 % actuellement autorisé au volant. La loi traquera avec plus de sévérité la conduite en état d'ébriété. Le Conseil fédéral a présenté au Parlement un projet d'ordonnance qui fixe le taux maximum admis à 0,5 %. Entre 0,5 et 0,7 %, les fautifs se verront punir essentiellement d'une amende (voire de jours d'arrêt dans certains cas). Au-delà de 0,8 %, les sanctions se feront plus lourdes : trois mois de retrait de permis au minimum, voire une année en cas de récidive dans les 5 ans, et 2 ans à la

frère d'Ousama ben Laden. Outre-Sarine, la version allemande échappe à la censure.

● Malade du sida, une veuve rwandaise domiciliée à Genève échappe de justesse à une expulsion dans son pays d'origine et au risque fatal d'abandonner sa trithérapie. Le Tribunal fédéral a accepté le recours de cette mère arrivée en Suisse en 1997 avec ses trois enfants, qui n'avait pas obtenu l'asile.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses.